

Tours, le 23 juin 2025

Monsieur,

Par courrier du 20 juin 2025, vous avez appelé mon attention sur l'ordre du jour du CSA du 26 juin qui prévoit, en points 4 et 5, la mise en place, à l'université de Tours, des contrats de projets et des contrats de missions scientifiques.

Comme vous le savez, le recours à ces contrats, même s'ils n'ont jamais été mis en œuvre au sein de notre établissement, sont prévus par la loi et ont été adoptés par plusieurs universités. Ces nouveaux contrats permettent d'offrir aux bénéficiaires une plus grande stabilité que les CDD classiques sur lesquels nous recrutons les agents qui travaillent sur des projets.

Si les points 4 et 5 du CSA étaient adoptés, je m'engage à en limiter l'utilisation à deux situations tout à fait particulières, dans l'attente de la réunion d'un prochain groupe de travail. Avec ces réserves, notre établissement pourrait expérimenter ces nouveaux dispositifs, sans obérer les débats que nous aurons dans les mois qui viennent sur la situation des contractuels.

Un groupe de travail composé de représentants des personnels relatif à l'emploi contractuel sera constitué avant la fermeture de l'université le 25 juillet. Cela nous permettra donc de tenir une première réunion avant la fin du mois de septembre.

Même s'il appartiendra à ce groupe de travail de préciser les sujets qu'il souhaite voir aborder, je propose dès à présent que nous puissions débattre :

- des conditions de recrutement des contractuels,
- des règles de rémunération à l'entrée à l'université,
- des règles de revalorisation de ces rémunérations,
- des conditions pour bénéficier d'un CDI
- de l'accompagnement de l'établissement lors du départ de ces agents de l'université.

Dans votre courrier, vous rappelez qu'il s'agit d'une demande ancienne. En effet, vous l'avez formulée précisément à mon prédécesseur par un courrier du 8 janvier 2024.

Dès mon élection, j'ai présenté aux représentants des personnels un calendrier social où je proposais la création d'un groupe de travail relatif à l'emploi contractuel au second semestre 2025. Aussi, conformément à mes engagements, j'ouvrirai ce nouveau champ de négociation à la rentrée prochaine.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes salutations distinguées.

Philippe Roingeard
Président de l'Université de Tours

